

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 7: Le projet CEPIM : renouveau dans la métallurgie?

Artikel: Le point de vue de WENGER SA

Autor: Collot, Jean-Paul

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le point de vue de WENGER SA

Par Jean-Paul Collot, de WENGER SA, à Delémont



Notre entreprise n'innove pas, aujourd'hui, en désirant à nouveau former des apprentis dans les branches de la mécanique, car jusqu'au début des années 1970, une formation de mécanicien-outilleur était proposée aux jeunes ayant goût à l'industrie. Cependant, depuis plusieurs années, notre entreprise ne propose plus que des places d'apprentis (es) de commerce.

L'évolution technique des métiers de la mécanique étant importante, il faut, pour intéresser de futurs professionnels, pouvoir leur proposer le maximum de soutien et de formation durant leur contrat d'apprentissage. A partir de cette réflexion, WENGER SA s'est intégré aux initiateurs du projet CEPIM au début 1987. Les avantages que proposait le centre ont paru intéressants et il a été décidé de poursuivre, avec quelques autres entreprises, cette idée de groupement.

Pourquoi un groupement ?

Tout d'abord parce que l'union faisant la force, il est nécessaire, à l'époque que nous traversons, d'offrir un maximum d'avantages aux jeunes devant effectuer un choix pour leur futur métier, car la mécanique (en général) attire moins aujourd'hui qu'il y a quelques années et cette évolution doit absolument être modifiée.

D'autre part, la promotion future devra, nous le souhaitons vivement, intéresser et convaincre les jeunes (et leurs parents) que les métiers proposés par les entreprises avec l'appoint du CEPIM représentent une valeur sûre pour l'avenir, dans la mesure où les industries compteront obligatoirement sur ces professionnels pour leur développement.

Il serait bon que chacun prenne conscience que les entreprises de la métallurgie ont envie de réussir avec les jeunes et que la mise sur pied du CEPIM nécessite un investissement important qui constituera la clé du succès pour ces prochaines années.

Nous souhaitons être entendus et, comme toutes les entreprises engagées dans ce projet, nous espérons pouvoir bientôt compter un maximum de jeunes parmi nous.

J.-P. C.